



25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Cohésion territoriale et Appui  
aux Communes – Culture - Pays d'art  
et d'histoire  
Numéro : 2024-D- 328

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### SERVICE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE : CONVENTION DE CESSION DE DROIT AVEC LA SOCIETE LE BORD DE L'EAU EDITIONS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

#### DECIDE

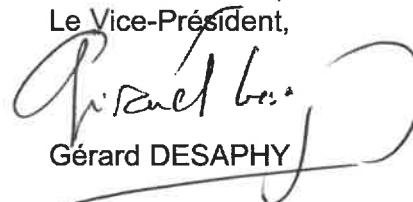
**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention de cession de droit passée entre GrandAngoulême et la société « Le bord de l'eau éditions » située 18 rue du Commandant-Cousteau 33310 Lormont, agissant comme cessionnaire du droit exclusif de publier l'article intitulé «L'école Mario-Roustan à Angoulême» et les illustrations dont les agents du service Pays d'art et d'histoire de GrandAngoulême sont les auteurs dans le cadre de leur activité professionnelle.

**Article 2** – La convention a pour objet de céder à titre gratuit à la société d'éditions citée ci-dessous la reproduction, la distribution et la mise à disposition du public de l'article intitulé «L'école Mario-Roustan à Angoulême» publié dans la revue Le Festin n°132, cette revue étant une marque éditoriale des éditions Le bord de l'eau. En contrepartie, la société d'édition s'engage à remettre 3 exemplaires eux-mêmes non cessibles de cette revue à GrandAngoulême.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 OCT. 2024

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le 04 OCT. 2024  
Publié ou notifié,  
Le 04 OCT. 2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président,  
  
Gérard DESAPHY



**le festin**

Tél. 05 56 69 72 46

e-mail : [contact@editionbdl.com](mailto:contact@editionbdl.com)

[www.editionsbdl.com](http://www.editionsbdl.com)

Siret 39352981300031

N° TVA FR26393529813

### ***Convention de cession gratuite***

Entre les soussignés :

La société **Le Bord de L'eau éditions**, SARL, dont le siège social est situé 18, rue du Commandant-Cousteau, 33310 Lormont (France), représentée par M. Jean-Luc Veyssi, gérant, agissant comme cessionnaire du droit exclusif de publier l'article et les illustrations qui est l'objet du présent contrat,

et ci-dessous dénommée « l'éditeur », d'une part,

et

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême sise 25, Boulevard Besson Bey, 16023

Angoulême représentée par son Président, Monsieur Xavier Bonnefont

ci-dessous dénommé « le prestataire », d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

**Article 1** – Le prestataire, dans la mesure où le lui permettent les lois actuelles ou futures sur la propriété littéraire et les conventions internationales, cède à l'éditeur, à titre gratuit, qui accepte, les droits exclusifs de publication, de reproduction, de distribution et de mise à disposition du public l'article (texte) dans le cadre défini ci-après :

*Titre de l'article : L'école Mario-Roustan à Angoulême, publié dans la rubrique « Architecture culte »*

*Nombre de signes : 3 000 signes (espaces compris)*

*Accompagné des illustrations cédées dont le prestataire serait l'auteur, le cas échéant*

*ISBN : 978-2-38519-090-3 9782385190903*

**publié dans la revue le festin n° 132**

*Le Festin est une marque éditoriale des éditions Le Bord de l'eau*

**Article 2** – La prestation à titre gratuit visée à l'article 1 s'entend dans le cadre des activités strictement professionnelles du prestataire,  
En leur qualité de médiateurs de l'architecture et du patrimoine du GrandAngoulême.

**Article 3** – En contrepartie, l'éditeur remettra à parution du n° 132 de la revue *le festin* 3 exemplaires eux-mêmes incessibles.

**Article 4** – En cas de litige entre les parties, attribution de compétence est donnée aux Tribunaux de Bordeaux (France).

**Éditions LE BORD DE L'EAU**

18, rue du commandant Cousteau – 33310 Lormont – France

Siret : 393529813 00031 Code APE : 5811 Z